

# TOUS DANS L'ACTION !



Le directeur général a trouvé utile d'inciter la direction régionale d'Occitanie à assigner en référé au tribunal administratif de Toulouse 40 collègues ayant participé à des actions de grève avec blocage de sites ainsi que les 4 secrétaires des sections syndicales FO, Solidaires, CGT, CFDT. Dans son ordonnance du 04 avril, le juge des référés indique qu'il n'avait plus lieu de statuer tous blocages ayant cessé.

Si cette ordonnance ressemble à une victoire pour les collègues, et semble vouloir démontrer que la justice administrative ne s'est pas laissée instrumentalisée, force est de constater, qu'il ne s'agit que d'un « non-lieu à statuer » puisque le TA estime que les causes ayant conduit la DRFIP à saisir le juge des référés ont disparu..

Et si on lit le communiqué de presse, le T.A. condamne les blocages :

Actions, oui. Blocages, non.

Pour autant, cet épisode en dit long sur la volonté de notre direction Générale de faire plier toute résistance à ses réformes.



## COMMUNIQUE DE PRESSE



**ADHÉRER**